

fait très symptomatique, complètement laissé de côté la question religieuse, puis la déclaration faite quelques jours après par *l'Union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale*, dont nous avons ici même raconté la fondation, déclaration dont voici le texte :

“ 1o.—Acceptation loyale du terrain constitutionnel conformément au pacte de la fédération électorale de 1898.

2o.—Lutte contre le socialisme par la défense des principes essentiels de l'ordre social, et avant tout de la morale et de la religion.

3o.—Etude consciencieuse des questions économiques et ouvrières avec le désir de les résoudre dans un esprit de fraternité et de justice.”

Quelques jours après la réunion de cette association une interpellation de M. Dron, député du Nord, a provoqué des explications très nettes de la part de MM. Méline et Barthou. Il résulte des discours de ces deux ministres que le gouvernement veut la paix religieuse, qu'il considère le ralliement comme une chose sérieuse, qu'il entend ne pas aborder les questions religieuses avec un esprit sectaire, qu'il est respectueux de l'idée religieuse, mais qu'il a laïcisé tout autant qu'un autre et qu'il considère les lois scolaire et militaire comme faisant partie du patrimoine légal de la République. Il a même été déclaré que, si les radicaux voulaient renoncer à leur plan d'impôt sur le revenu et de révision, le ministère était prêt à faire cause commune avec eux pour la défense de ces lois.

La *Fédération électorale de 1898*, qui a entrepris de faire l'union de tous les catholiques constitutionnels et dont le pacte électoral a été acclamé aux congrès de Paris et de Lyon, a répondu aux discours ministériels par la note suivante, très importante :

La Fédération électorale de 1898 voulant défendre sous la République les intérêts religieux, fait appel au dévouement de tous ses comités et adhérents.

Elle leur demande, à ce moment décisif de la préparation électorale, de redoubler d'activité et de prendre pour règle de leur conduite les résolutions suivantes :

1o. Susciter et soutenir les candidats qui, sur le terrain constitutionnel, loyalement accepté, affirmeront la nécessité de réformer, en ce qu'elles ont de contraire à la liberté et au droit commun, les lois dirigées contre les catholiques :

2o Combattre les candidats qui proclameront ces lois “intangibles” :

3o En ce qui concerne les candidats silencieux sur cette revendication des catholiques, subordonner le concours de ceux-ci